

# POULDERGAT – POULDAVID

## Chronique d'une séparation annoncée

Première partie, 1870 – 1878

POULDERGAT – POULDAVID

Jusqu'au XV<sup>ème</sup> ou XVI<sup>ème</sup> siècle le port de Pouldavid a connu une période de prospérité grâce, semble-t-il, au commerce des voiles et cordages de navires. C'est probablement de cette époque que Pouldavid a hérité de ses marchés, ses halles et ses foires aux bestiaux. Les paysans des alentours ont continué à fréquenter ces lieux d'échanges et à les faire vivre jusqu'au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, ils y trouvaient aussi commerce et artisanat.

Le XIX<sup>ème</sup> siècle a vu l'essor des conserveries et des ports de pêche de Douarnenez, l'activité du bourg de Pouldavid en a été bouleversée. Alors qu'en 1846 la localité dénombre 393 habitants et seulement 5 marins-pêcheurs, en 1896 elle compte 978 habitants dont 108 marins-pêcheurs.

A partir de cette époque le centre d'intérêt de Pouldavid n'est plus ses marchés ni ses foires agricoles, les halles sont démolies, la plupart des journaliers deviennent marins-pêcheurs, les femmes se font employées dans les « fritures »<sup>(1)</sup>. Pouldavid (*re*) devient un espace maritime, ses habitants s'investissent totalement dans ce nouvel espace qui leur offre d'autres perspectives. On comprend bien, dans ce contexte, qu'économiquement, le port de Pouldavid s'éloigne progressivement du reste de la commune de Pouldergat. Ces intérêts différents, souvent divergents quand il s'agit des investissements, entraînent la défiance puis l'opposition, parfois exacerbée par quelques rivalités de personnes, la scission en deux territoires devient alors inéluctable. Cette séparation trouve aussi ses partisans chez la population de plusieurs hameaux très excentrés au nord-ouest de la commune qui verrait bien se rapprocher d'elle les centres administratifs, éducatifs et culturels.

Nous allons voir dans la chronique ci-dessous les éléments précurseurs à cette scission qui ne deviendra effective qu'en 1919. Après quelques « taquineries » entre marins et paysans, l'opposition entre les deux territoires prend une tournure plus politique au moment de la chute du Second Empire, elle se cristallise d'abord autour d'une querelle familiale mêlée de rivalité entre conservateurs et républicains, chaque camp s'appuyant opportunément sur une partie de la population. Puis, après la disparition des premiers antagonistes, la perspective à plus ou moins long terme de la séparation s'étant imposée à tous, les échanges deviendront plus policés malgré toujours quelques tensions, chacun défendant au mieux ses intérêts.

Les faits relatés ont pour cadre les échanges entre le conseil municipal de Pouldergat et les services préfectoraux. Ils se déroulent au moment de la chute du second Empire et l'installation de la III<sup>ème</sup> République.

### ➤ **Le 19 juillet 1870, la France déclare la guerre à la Prusse**

L'Empire français, avec Napoléon III a sa tête, entre en guerre contre une coalition d'états allemands dirigée par la Prusse.

### ➤ **Les 7 et 14 août 1870, élections municipales en France**

Alors que le pays est en guerre, les Français sont appelés aux urnes pour élire les conseillers municipaux, le maire, quant à lui, est choisi et nommé par le préfet.

Conformément aux règles électorales en vigueur dans l'Empire, le bulletin de vote de la « liste officielle », celle du maire, est distribué à chaque votant. Les opposants, quand il y en a, doivent se charger eux-mêmes de leurs bulletins.

A Pouldergat, François Gouzil<sup>(2)</sup> est le maire désigné par le préfet.

<sup>1</sup> Conserverie de poissons, essentiellement de sardines

<sup>2</sup> François Gouzil (1810-1879) a été nommé maire par le préfet en 1843, puis élu par les conseillers municipaux en 1848 et de nouveau nommé par le préfet à partir de 1852.

### ➤ Le 4 septembre 1870, installation du nouveau conseil municipal

Ce dimanche, à une heure de l'après midi, François Gouzil met en place les nouveaux conseillers municipaux élus le 14 août précédent.

Se sont :

- GOUZIL François	60 ans	du Manoir de Kerampape
- RAPHALEN Jean	52 ans	de Penn-Ar-Roz
- LE COZ René	52 ans	de Moustougoat
- LOSSY Henri	50 ans	de Kervourzec
- QUIDEAU Yves	50 ans	de Dinaou au bourg de Pouldergat
- LE GUELLEC Ergat	49 ans	du bourg de Pouldavid
- LE BOT Guillaume	48 ans	de Bodonap
- LE CLOAREC Jean- Guillaume	45 ans	du bourg de Pouldergat
- KERVAREC Jean Pierre	44 ans	de Listri-vihan
- LE BRUSQ Henri	43 ans	de Kerdéo
- QUIDEAU Jean Guillaume	37 ans	de Kerriou
- LE GALL Jean Marie	37 ans	de Kernoten
- LAROUR Jean Guillaume	36 ans	de Kerléguer
- LE BRUN Guillaume	35 ans	du Couédic
- JOLIVET Alain	32 ans	de Kerlivic
- LE GOFF Jean Marie	26 ans	de Kerguerhent
-		

Après avoir lu le serment : « *Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur* », François Gouzil demande à chaque conseiller à l'appel de son nom de lever la main droite et de dire : « *Je le jure* ».

Mais à cette heure la fidélité à l'Empereur ne tient plus, à Pouldergat on ne semble pas encore le savoir, Napoléon III est captif des Prussiens depuis 2 jours et en France il vient d'être déchu de son pouvoir. Il y a quelques heures, les députés réunis au Palais Bourbon à Paris viennent de proclamer une nouvelle République<sup>(3)</sup>.

### ➤ Le dimanche 18 septembre 1870, élection des gardes nationaux de Pouldergat

Malgré la défaite militaire de Sedan du 2 septembre et la captivité de l'Ex-empereur, le conflit se poursuit entre Français et Prussiens, les préfets demandent à chaque commune d'élire un contingent de garde-nationaux destiné à défendre la pays.

A Pouldergat 24 hommes sont élus par les conseillers :

- Capitaine :	Guillaume LE BRUN <sup>(4)</sup>	du Couédic
- Lieutenant :	Jean-Guillaume LE CLOAREC	du Bourg
- Sous-lieutenant en 1er :	Jean Pierre KERVAREC	de Lisirvi-vihan
- Sous-lieutenant en 2ème :	Jean Guillaume LAROUR	de Kerléguer
- Sergent major :	Charles KERVAREC	de Lisirvi-vras
- Sergent fourier :	Gabriel HENAFF	de Trézent
- Sergents :	René LE COZ, Guillaume LE BOT, Yves LE GAC (cantonnier), Hervé RAPHALEN, Jean-Guillaume QUIDEAU, Vincent LE GOFF, Jean-Marie LE GALL, Ergat LE GUELLEC.	
- Caporaux :	Thépot LE GUELLEC, de Kerueur, Yves MEROUR, Daniel CROCQ, Jean PETON, Corentin LUCAS, Yves CIVY, Jean KERVAREC, du Bourg, Jean QUELENNEC, Louis CIVY, Corentin LOUBOUTIN, Louis BRELIVET, Jean SIMON, Henri LOSSY, Pierre LE BIHAN, Yves LE GAC, de Pouldavid, Jean NORRANT.	

### ➤ Le jeudi 29 septembre 1870, les communes doivent contribuer à l'effort de guerre

Paris est assiégé depuis le 19, les préfets demandent aux communes de contribuer à la défense du pays, le conseil municipal de Pouldergat vote une somme de 2000 francs pour l'achat de fusils et de munitions. Le conseil décide que « *les armes et les munitions seront confiées d'abord aux citoyens qui se sont montrés dignes de cette confiance par leur assiduité aux revues, leur obéissance aux ordres, leur bonne conduite et leur patriotisme* ».

Les jours suivants d'autres sommes sont votées, la contribution de Pouldergat sera finalement de 5180 F

<sup>3</sup> Une anecdote familiale m'a été rapportée par mon père au sujet de cette proclamation. Mon arrière-grand-père, Mathurin Perrot, se trouvait avec sa mère au marché de Douarnenez quand le tambour de la ville a annoncé à la population la proclamation de la nouvelle République. Il avait alors 10 ans, cet événement l'avait paraît-il beaucoup impressionné car il en parlait encore à la fin de sa vie. Il s'agissait probablement du marché du lundi 5 septembre 1870.

<sup>4</sup> Guillaume Le Brun (1835-1917) est le père d'un autre Guillaume Le Brun, né en 1865, maire de Pouldergat de 1927 à 1940, lâchement assassiné par l'occupant nazi le 29 juillet 1944.



En ani-gous, ronde dansée par les mobiles bretons dans leurs campements.

Journal L'illustration, 21 janvier 1871

➤ **Le 28 janvier 1871, la défaite**

La France admet sa défaite et signe un armistice. Le 10 mai suivant, les territoires d'Alsace et de Lorraine seront annexés à l'Empire allemand, ... en attendant la revanche, 47 ans plus tard.

➤ **Le 30 avril 1871, élections municipales en France**

Le gouvernement républicain convoque de nouvelles élections municipales dans toute la France. Ces élections sont organisées conformément aux dispositions de la loi du 14 avril précédent, pour les communes telles que Pouldergat, les maires ne seront plus nommés par les préfets mais élus directement par les conseillers municipaux sortis des urnes.

➤ **Le 8 mai 1871, suite aux élections, F. Gouzil écrit au préfet**

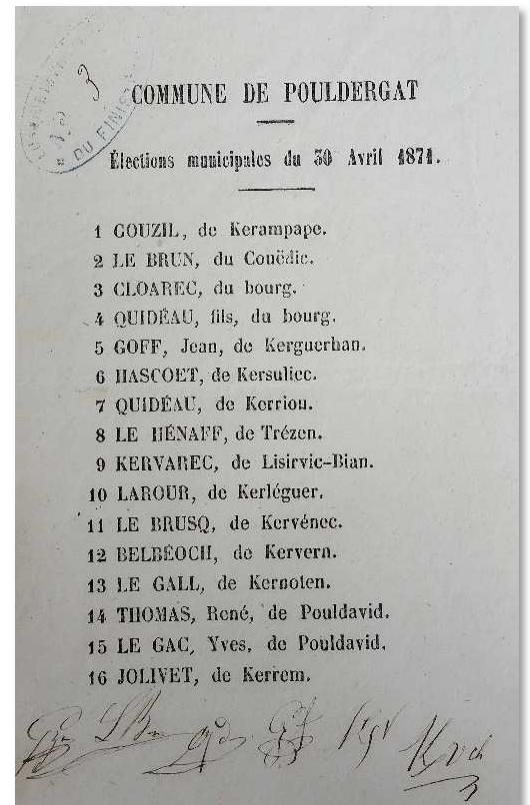
François GOUZIL, le maire sortant, adresse au préfet le procès-verbal des élections du 30 avril où il dénonce l'élection de deux résidents de Pouldavid, il y ajoute quelques commentaires desquels fusent déjà quelques signes d'agacement ...

« Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le tableau des conseillers municipaux de la commune de Pouldergat élu le 30 avril dernier.

La Préfecture n'ayant pas statué sur les deux cas laissés par le bureau à sa décision, le nombre des inscrits se trouve n'être que de 14 au lieu de 16. Ces deux cas sont :

- JOLIVET René qui n'a pas un an de domicile dans la commune et qui n'y est pas imposé.
- THOMAS René, il n'y a pas de THOMAS René dans la commune ; il y a un RENE Thomas et un THOMAS Jean-Marie. THOMAS Jean-Marie pour lequel aucun électeur n'a pu avoir intention de voter est un cabaretier qui a été obligé de vendre sa maison dernièrement. RENE Thomas, boulanger, demeure chez son père et ne paie même pas la cote personnelle.



L'extension illimitée des auberges est déplorable, elle déprave la population.

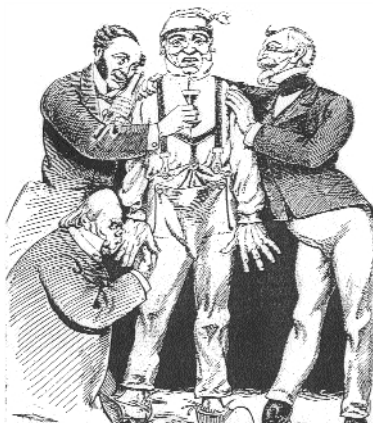
Aux jours d'élections, quand il n'y a pas de compétiteurs les électeurs ennuyés ne viennent pas au scrutin ; quand il y a plus d'une liste, les cabarets servent de foyers à l'intrigue, et l'alcool est un stimulant puissant sur un grand nombre d'électeurs inconscients.

On bâcle une liste, en ayant soin de mettre en tête quelqu'un d'influent, on la distribue dans la commune un jour ou deux avant l'élection, on a des agents dans le bourg, on paie la goutte et le tour est fait.

Cela est désolant et c'est ce qui afflige et paralyse les amis de l'ordre.

– « Cela m'est égal, disent plusieurs, je voterai pour qui me paiera ma goutte ».

Recevez, M. le Préfet ... »



Le Suffrage universel par A. Bramtot



### ➤ **Le 25 mai 1871, l'élection de Pouldergat est validée**

François GOUZIL est informé de la décision du conseil de préfecture de rejeter sa protestation contre l'élection de Jolivet et Thomas, l'élection du 30 avril est donc validée en l'état.

Le nouveau préfet du Finistère est un républicain <sup>(5)</sup>, François Gouzil, fervent partisan de l'ancien Empereur, ne trouvera probablement pas auprès de lui les mêmes faveurs qu'au temps de l'Empire, la suite nous le montrera.

### ➤ **Le 4 juillet 1871, la fronde s'organise au CM**

Dans un courrier, le préfet demande au maire de Pouldergat d'organiser une réunion extraordinaire du conseil municipal. Cette demande fait suite à la requête d'une partie des membres du conseil, celle-ci réclame la mise en débat de certains sujets en lien avec le quartier de Pouldavid, en particulier l'organisation du marché aux chevaux et la création d'une école de garçon.

Ces échanges par préfet interposé révèlent le climat de défiance qui existe entre le maire et une partie du conseil. Les conseillers « frondeurs » sont Belbéoc'h <sup>(6)</sup> de Kervern, René du bourg de Pouldavid, Le Gall de Kernoten, Larour de Kerléguer, Le Brusq de Kervénec, Quideau du bourg de Pouldergat ou de Kerriou (?), Jolivet de Kerem et Le Gac du bourg de Pouldavid. On voit déjà se dessiner la fracture géographique.

### ➤ **Le 16 juillet 1871, session extraordinaire du CM**

La séance extraordinaire du conseil municipal réclamée le 4 juillet se met en place ce dimanche en présence de la totalité des conseillers.

Le conseil délibère :

1) « *De l'utilité qu'il y aurait, pour cette commune et pour les cultivateurs à ce que le marché des chevaux de la foire de Pouldavid, qui a été déplacé il y a quelques mois, ait lieu désormais à son ancienne place.* »

Larour, Le Brusq, Belbéoc'h, Le Gall, René et Le Gac vote pour le retour à l'ancienne place, Hénaff s'abstient, les autres, c'est-à-dire la majorité, votent contre. Le marché est donc maintenu à l'endroit dit Bourlibou.

2) « *Sur l'établissement d'un droit de plaçage de 10 Centimes sur chaque bête chevaline et chaque bête à cornes et de 5 Centimes sur chaque porc.* »

Le Goff, Hénaff, Le Brusq, Jolivet et Gouzil votent contre, Le Brun et Quideau fils, s'abstiennent, les autres votent pour, un droit de plaçage sera donc établi à partir du 1er janvier 1872.

3) « *Sur la nécessité d'une école de garçon dans la commune.* »

Le maire précise qu'une école de garçon existe déjà dans la commune, il considère donc qu'il n'y a pas lieu de statuer sur cette question, la séance est levée ...

Evidemment la question d'une école à Pouldavid reviendra rapidement d'actualité. Le bourg de Pouldavid compte 471 habitants en 1872 alors que celui de Pouldergat n'en compte que 271. De plus les villages du nord de la commune sont très excentrés par rapport au bourg communal, les populations de ces quartiers tiennent à la création d'une école supplémentaire à Pouldavid <sup>(7)</sup>.

### ➤ **Le 17 juillet 1871, un conseiller démissionne**

François Gouzil écrit au Préfet : « *A la suite d'une séance un peu orageuse, tenue hier 16 juillet au bourg de Pouldergat, le sieur Le Brusq Guillaume <sup>(8)</sup> s'est rendu au bureau de la mairie et a rédigé sa démission de conseiller municipal qu'il a signé et laissé au secrétariat.* »

### ➤ **Le 18 juillet 1871, le maire semble dépassé**

Le maire adresse au préfet le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 16. Il joint au compte-rendu un texte de commentaires où se mêlent ressentiments et nostalgie de « l'ordre impérial » :

« *On a toujours mauvaise grâce à parler de soi cependant il y a des circonstances qui vous y oblige, je vous prie M. le Préfet de me pardonner.*

*Il y a 28 ans que j'administre la Commune, et il y a 22 ans c'est-à-dire depuis sa majorité que je suis parvenu à empêcher M. Belbéoc'h d'entrer au conseil de Pouldergat.*

*M. Belbéoc'h est mon neveu ; c'est pourquoi je le connais bien et lui rend justice, il a du mérite ; il a un excellent cœur ; mais un esprit qui a en antipathie toute autorité, une seule exceptée. Il est parvenu cette année, par un tour de main <sup>(9)</sup>, à entrer au conseil et malgré tous ses efforts, la ruse et la surprise ; il n'y est entré que le 12ème avec 150 voix ; son esprit y est entré aussi avec lui, et ce conseil qui était un conseil de famille, où l'on traitait avec calme les affaires de la commune, n'a plus que des séances orageuses.*

<sup>5</sup> Le 6 septembre le préfet du Finistère, Gustave-Léonard Pompon-Levainville, partisan de l'Empire, a été mis à la retraite et remplacé par le républicain Ernest Camescasse, conseiller général du Finistère.

<sup>6</sup> Charles Belbéoc'h, fils de Jean-Pierre et Marguerite GOUZIL, né à Douarnenez en 1829. Marié en 1859 à Eugénie DOUDET. Propriétaire, agriculteur au manoir de Kervern.

<sup>7</sup> Pour plus d'informations sur les écoles de Pouldergat et Pouldavid lire : « *Ar vuhez Amzer Gwechall - Labouerien an douar hag ar mor* », pages 127 à 178, L'instruction à Pouldergat de 1840 à 1940.

<sup>8</sup> Guillaume Le Brusq réside à Kervénec

<sup>9</sup> Dans un courrier du 30 novembre 1874 Gouzil reviendra sur des incidents qui se seraient passés au moment des élections du 30 avril 1871. Les services de la préfecture ne semblent pas avoir été informés de ces faits.

*Le jour de l'installation du conseil, le maire qui a été élu conseiller à l'unanimité et maire par acclamation, adresse ses remerciements aux conseillers, et leur dit particulièrement qu'il comptait beaucoup sur leur concours pour faire le bien de la commune ; mais nous avons tous à compter sur notre esprit.*

*Pour parvenir à vaincre l'obstacle qu'il avait à franchir, M. Belbéoc'h a caressé les idées d'une partie extrême de la commune, a semé la division, et je suis persuadé qu'il nuira à ses clients qu'il exalte.*

*Nos séances patriarcales ont donc été remplacées par des séances orageuses. Dans la séance du 16 juillet M. Belbéoc'h parla longtemps, à tort et à travers, s'emporta, injuria « nous voulons ceci, nous voulons cela ..., vous êtes des rétrogrades plus dangereux que les Communeux, vous êtes des imbéciles », voilà ses expressions en assemblée. A cette dernière gracieuseté je le remerciais, tout en mon nom qu'au nom des autres conseillers. Ces débats irritants, qui au conseil sont contenus par la présence du président, continuent ensuite longtemps sur la route, sur la place, à l'auberge.*

*L'administration de la commune est devenue plus difficile ; ne deviendra-t-elle pas impossible ?*

*Je trouvais avant dans les conseillers des auxiliaires bienveillants toujours disposés à me venir en aide ; aujourd'hui tout en conservant personnellement leur considération, je ne trouverai plus le même service parce qu'il y a des intérêts, des passions surexcités.*

*Voilà un conseiller qui a donné sa démission, plusieurs autres pourraient se retirer encore, parce qu'ils désirent éviter ces débats, ces altercations, ces injures. Je les exhorte à la patience.*

*Je n'ai pas encore eu jusqu'ici, M. le préfet, occasion de vos faire ma visite ; ceci me procurera cet avantage, j'irai vous voir sous peu.*

*Recevez monsieur le Préfet ... .. »*

### ➤ **Le 5 novembre 1871, séance du CM, encore un débat houleux**

Le président rend compte au conseil du déroulement de la procédure d'établissement du droit de plaçage établi sur les bestiaux de foire. Aucun autre sujet ne se trouvant à l'ordre du jour, il déclare la levée de la séance.

François Gouzil note sur le Registre de délibération du conseil :

*« M. Belbéoc'h se lève et demande que le marché aux chevaux soit ramené à son ancien déplacement ; sur l'observation qu'on lui fit que cette question avait été discutée et décidée par un vote dans la dernière séance du 16 juillet dernier, il s'anime, parle sans fin, en répétant toujours la même chose, interpelle, apostrophe, injurie, tantôt l'un, tantôt l'autre, n'écoute, ni l'invitation réitérée de conclure, ni l'annonce qu'il serait rappelé à l'ordre, il dit à plusieurs reprises :*

*– Si je vous ennuie, dites-le-moi, je suis prêt à me retirer ... Je demande que la question soit de nouveau mise aux voix ... ah ! ah ! J'oublie, je demande aussi que le vote soit secret ... oh ! oh ! M. le mairrr...rre, vous ne voulez pas ; mais je vous tiens, je vous y amènerai, j'ai maintenant de l'influence dans le haut de la commune <sup>(10)</sup> ... nous ne sommes plus du temps de Napoléon ... ..*

*Réponse donnée à M Belbéoc'h : Deux décisions ont été prises dans la séance du 16 juillet, l'une n'est guère contestée, M Belbéoc'h fait partie de la majorité et la décision est en voie d'exécution ; l'autre, c'est autre chose, M Belbéoc'h fait partie de la minorité, – il faut la remettre aux voix, et pour qu'elle n'échoue pas, les mesures seront prises – de cette façon, il n'y a plus d'administration possible, avec une minorité qui n'entend pas se soumettre à la majorité.*

*Cette séance, dans laquelle aucune proposition suffisamment instruite n'a pu être présentée, est devenue orageuse, il en a été dressé un simple procès-verbal »*

### ➤ **Le 7 janvier 1872, séance du CM, un « commencement assez calme »**

La séance du conseil de ce jour est consacrée au débat autour de la demande de Douarnenez d'établir de nouvelles foires. Les conseillers sont unanimes pour s'opposer à ces foires supplémentaires qui nuirait à celles de Pouldavid. Le maire considère que le nombre de foires tend à l'exagération, il ajoute un argument supplémentaire ; les foires « fournissent aux cultivateurs une occasion de se livrer à l'intempérance et aux domestiques le moyen de perdre une grande partie de leur temps ... ».

Mais cette belle unanimité, peu commune, n'a pas tenu sur la durée de la réunion, le maire fini son rapport en ajoutant au compte-rendu : « Cette séance, qui a présenté, dans le commencement, assez de calme pour les questions ci-dessus est devenue orageuse et la confusion n'a pas permis la signature du registre. »

### ➤ **Le 4 février 1872, séance du CM, un nouveau règlement pour les réunions**

A la séance de ce dimanche sont présents, Mrs Gouzil, maire, Le Brun, Le Cloarec, Quideau Y, Jolivet, Kervarec, Quideau J. et Le Gac.

Le maire déclare la cession ouverte et donne lecture d'une lettre de Mr Belbéoc'h : « Kervern le 4 février, Mr le Maire refusant à chaque séance de se soumettre aux lois municipales, j'ai l'honneur de l'informer, ainsi que ses conseillers, que je ne me rendrais pas à la séance de ce jour. J'ai l'honneur de les saluer ».

Le conseil « voyant dans cette lettre un écrit fait ab irato exprimant une fausseté et n'allégeant aucune excuse, s'abstient de lui donner une épithète et la considère comme non avenue ».

<sup>10</sup> Le « haut de la commune » (« ar gorre » en breton) correspondait à cette époque au territoire de l'actuelle commune de Pouldergat.

Le maire s'adresse au conseil municipal :

*« Messieurs, depuis 1849 les séances du Conseil municipal de la commune de Pouldergat se sont toujours passées avec calme, ordre et régularité, il n'y avait pas de règlement parce que chacun portait son règlement dans sa conscience, il faisait à la volonté obéir à la raison, et nul n'a manqué aux convenances et aux égards que l'on se doit réciproquement.*

*Depuis les dernières élections il n'en est plus ainsi, un esprit d'opposition systématique s'étant introduit dans le conseil, a amoindri l'action de la raison et accru celle de la volonté, de l'agitation, discussions, altercations.*

*J'en ai référé à Mr le Préfet, et il en est résulté de la conférence que j'ai eue avec lui, qu'il fallait commencer par proposer au conseil d'avoir pour la tenue de ses séances, un règlement qui aurait pour base celui de l'Assemblée Nationale approprié à la localité.*

*Je propose donc au Conseil le règlement ci-dessous :*

- *Art. 1er - Les séances seront publiques, elles s'ouvriront à 1 heure et la clôture se fera à la fin des vêpres pour que chacun puisse se rendre chez lui avec sa famille en temps convenable pour son dîner.*
- *Art. 2 - Les votes se feront soit à main levée, soit au scrutin. Pour les votes au scrutin, il sera remis à chaque Conseiller un bulletin sur lequel il écrira lui-même son vote.*

*Quand il s'agira de propositions, chaque bulletin portera le nom du Conseiller afin que l'on puisse faire le dépouillement (comme à l'Assemblée Nationale)*

- *Art. 3 - Aucune interpellation ne sera faite directement entre les membres de l'assemblée, mais bien par l'intermédiaire du Président auquel seront adressés également toutes les propositions qui, quand elles auront été prises en considération par le Conseil, prendront rang dans l'ordre du jour, quand elles seront instruites.*
- *Art. 4 - Le procès-verbal sera rédigé et signé séance tenante, l'appel nominatif sera fait, et à l'appel de son nom chacun viendra signer.*

*Quand le procès-verbal n'aura pas pu être signé de suite, il le sera d'après les notes qui auront été prises, la lecture et la signature auront lieu à la séance suivante. »*

Après délibération les quatre articles sont adoptés sans modification. Le nouveau règlement est communiqué à la préfecture le 6 février.

#### ➤ **Le 12 février 1872, le préfet rappelle la loi**

La préfecture du Finistère répond au maire de Pouldergat : *« J'ai le regret de ne pouvoir accorder mon approbation à l'Art. 1er de ce règlement. L'article est en effet ainsi conçu « Les séances seront publiques ... », je dois vous rappeler, M. le Maire, que l'Art. 22 de la loi du 5 mai 1855 interdit formellement la publicité des séances des conseils municipaux.*

*Je vous prie de vouloir bien reporter cette observation au conseil à sa prochaine réunion et l'invite à délibérer de nouveau sur la question. S'il persiste dans son vote, je me verrai dans l'obligation de prononcer, pour excès de pouvoir, l'annulation de sa délibération du 4 février, par application des dispositions de l'Art. 23 de la loi de 1855, mais s'il supprime cette disposition, comme j'aime à le croire, je n'ai qu'à approuver le surplus de l'arrêté. »*

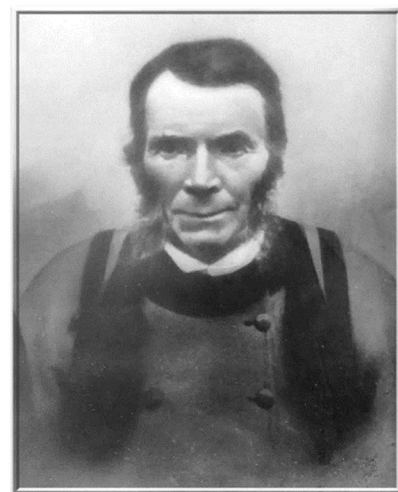
#### ➤ **Le 24 mars 1872, séance du CM, le nouveau règlement adopté**

Nouvelle réunion du conseil municipal, sont présent : Mrs François Gouzil, maire, Jean Hascoët, adjoint, Guillaume Le Brun, Guillaume Le Cloarec, Charles Belbéoc'h, Jean-Pierre Kervarec, Yves Quideau, Jean-Guillaume Quideau, Jean-Marie Le Goff, Jean-Marie Le Gall, Gabriel Hénaff et Jean-Guillaume Larour.

Suite à la demande du préfet, le maire est contraint de présenter au vote du conseil un nouveau règlement sans l'article 1. Ce nouveau règlement est voté à l'unanimité.

#### ➤ **Le 24 mars 1872, séance du CM, une nouvelle école pour les garçons**

La séance du conseil de ce jour porte sur le dédoublement de l'école mixte de Pouldergat <sup>(11)</sup>. Sur instruction de la préfecture, il s'agit d'avoir deux écoles séparées, une pour les filles et une pour les garçons. Il est donc décidé de construire une nouvelle école pour les garçons, les filles restant dans l'ancienne. L'emplacement choisi pour ce nouvel établissement se situe au nord du bourg pour faciliter l'accès des élèves de Pouldavid, le projet prévoit aussi que le nouveau bâtiment abrite la nouvelle mairie <sup>(12)</sup>.



Jean HASCOËT de Kersuillec-Pouldergat  
(1842 - 1922)  
Adjoint au maire en 1872 & 1873

Le sujet de la création d'une école à Pouldavid ne semble pas avoir été évoqué lors de cette séance.

<sup>11</sup> Créée en 1847, elle n'est devenue mixte que quelques années plus tard.

<sup>12</sup> En 1875 le projet de nouvelle mairie et d'école de garçons sera abandonné, c'est finalement une école religieuse de filles qui sera construite au nord du bourg dans le quartier qui prendra plus tard le nom de « Belair ».

➤ **Le 30 mars 1873, séance du CM, c'est un non à l'école**

Nouvelle séance du conseil, il s'agit ce jour-là de voter sur le projet de la nouvelle école de garçons couplée avec la nouvelle mairie. Les 10 contribuables les plus imposés de la commune participent également au vote.

Vote pour : Gouzil, maire, Hascoët, adjoint, Belbéoc'h, Hénaff, JG Quideau, Kervarec, Le Gall, Jolivet, Larour,

Vote contre : Tous les contribuables les plus imposés, ainsi que Le Brun, Le Cloarec, Le Goff, Y Quideau, Le Gac.

A quinze voix contre et neuf pour, le projet est rejeté.

Guillaume Le Brun précise qu'il n'est pas contre l'école mais contre son emplacement. Quant à Jean-Guillaume Le Cloarec, il motive son vote en disant « *Faites la mairie dans le bourg et envoyer la maison d'école où il vous plaira !* ». Le Cloarec tient une auberge au centre du bourg <sup>(13)</sup>.

➤ **Le 13 avril 1873, séance du CM, une école à Pouldavid**

Revirement de situation, le maire réuni son conseil et leur annonce que « *l'école de hameau à Pouldavid a été décidée par le conseil départemental et par Mr le ministre de l'instruction public* ».

L'école réclamée par Belbéoc'h le 16 juillet 1871 sera donc ouverte.

➤ **Le 12 mai 1874, une école plus grande pour Pouldavid**

L'école de garçons de Pouldavid est ouverte depuis le mois de mars mais elle s'avère trop petite, prévue pour un effectif restreint elle reçoit déjà 55 élèves. Le conseil débat de la construction d'une nouvelle école mixte à Pouldavid pour 80 élèves.

➤ **22 novembre 1874, élections municipales en France**

Des élections municipales ont lieu dans toute la France. Le scrutin est organisé suivant les règles de la loi du 20 janvier 1874, les maires des communes sont à nouveau nommés par les préfets, c'est le cas de François Gouzil à Pouldergat.

➤ **Le 26 novembre 1874, Gouzil devient minoritaire, il proteste contre le déroulement de l'élection**

Le résultat des élections du 22 n'est pas favorable aux partisans de François Gouzil. Dans une lettre au conseil de préfecture il demande l'annulation du scrutin qui, selon lui, a été perturbé par des membres de son opposition.

« *Messieurs les Membres du Conseil de Préfecture,*

*Je déclare protester contre l'élection de la commune de Pouldergat du 22 novembre ayant à nommer 16 conseillers par le fait que cette élection est entachée de manœuvre telle qu'elles l'ont complètement viciées.*

*M. Belbéoc'h a donné deux diner chez lui, a payé à boire, pour corrompre les électeurs.*

*Dès 7 heures du matin, il était au bourg, agitant, employant toutes les manœuvres possibles pour arriver à son but, enivrant, pressant, trompant, il a été vu par tous les membres du bureau, venant lui-même à plusieurs reprises jusqu'à la porte de la salle, malgré la pluie fine et froide qui n'a cessé de tomber pendant l'après-midi, conduire les électeurs au scrutin et malgré toutes ces manœuvres inqualifiables, l'apathie du cultivateur craintif qu'il terrifiait par son arrogance et le défaut de force publique, il n'est parvenu à l'emporter que de 13 voix.*

*A 2 heure ½ la salle était envahie par les marins de Pouldavid plus ou moins avinés, le tumulte était à son comble, ma voix, demandant silence fréquemment, n'était pas écoutée, j'ai suspendu la séance à deux reprises, ne pouvant pas opérer, j'ai plusieurs fois ordonné l'évacuation de la salle, impossible de l'obtenir, pas plus qu'on cessât de fumer.*

*Je compare la situation à l'envahissement de l'Hôtel de ville à Paris, et cela a duré jusqu'après le dépouillement. M. Belbéoc'h a tellement agi pour arriver à son but, qu'il a grisé ses adhérents, qu'il les a conduits au scrutin et enfin lancé sur la salle.*

*La preuve de ce que j'avance, c'est qu'ayant dit qu'il voulait tout ou rien, c'est qu'il n'a pas trouvé un seul du haut de la commune <sup>(14)</sup> qui ait consenti à être inscrit sur sa liste et que le bas seul, c'est-à-dire la section de Pouldavid est seule représentée.*

*L'un des nouveaux élus étant ivre (ce qui lui arrive souvent) a dit ; « ce M. le Maire ne paie jamais à boire, de M. Belbéoc'h j'ai eu 5 gouttes ».*

*Je saisis le Conseil de Préfecture de cette protestation, me réservant de produire, s'il y a lieu, les nouveaux faits qui arrive à ma connaissance, sous toutes réserves de développer ce que j'avance.*

*Agréez ... »*

➤ **Le 30 novembre 1874, la protestation est prise en compte, Gouzil argumente sa protestation**

Le conseil de préfecture prend en compte certaines réclamations et protestations qui font suite aux élections municipales du 22, cinq communes du Finistère sont concernées, parmi elles Pouldergat.

François Gouzil fait parvenir une nouvelle note au conseil de préfecture, il y dénonce le déroulement du scrutin mais aussi des « manœuvres » qu'aurait employées son adversaire.

<sup>13</sup> Jean Guillaume Le Cloarec, menuisier et cabaretier au bourg de Pouldergat, originaire de Kerity-Penmarc'h, décédé au bourg en 1893. Deux de ses petites-filles, Jeanne et Anne, se marieront successivement à Corentin Griffon, boulanger au bourg de Pouldergat et maire de 1919 à 1927. Son commerce se trouvait à l'emplacement de ce qui fut encore récemment le bar « Le Cadran ».

<sup>14</sup> Le haut de la commune est appelé « Ar gorre » en breton, le bas étant « Ar goulet ».



« Désorganiser, à l'aide des passions, c'est chose facile, rétablir l'ordre ensuite est une autre affaire. Quand l'électeur ne peut pas émettre librement son vote, quand le bureau obsédé ne peut pas remplir ses fonctions, il n'y a véritablement pas d'élection.

De quoi s'agit-il, Messieurs ?

D'établir que les élections municipales du 22 novembre dans la commune de Pouldergat ont été faussées, que les électeurs n'ont joui d'aucune liberté dans l'émission de leur vote, que la salle a été envahie, que le bureau n'a pu opérer le dépouillement du scrutin avec ordre, que les uns ont agi dans l'exaltation, et les autres sous le coup de la crainte.

Pour cela il convient de remonter à quelques années et de déterminer :

- 1) La situation de M. Belbéoc'h vis-à-vis de la commune,
- 2) L'état de la commune de 1843 à 1871, c'est-à-dire pendant 28 ans, de 1871 à 1874, et son état actuel,
- 3) Quels sont les moyens dont M. Belbéoc'h s'est servi pour arriver à son but, narration de la journée du 22 septembre.

Pouldergat nous offre, en raccourci, le tableau de la situation de notre chère France. Jusqu'en 1871, c'est-à-dire jusqu'à ce que l'esprit de division s'y est introduit, calme profond, depuis 1871, malaise, suspension des affaires, aujourd'hui anarchie.

#### 1. Situation de M. Belbéoc'h vis-à-vis de la commune

M. Belbéoc'h appartient à la commune seulement par sa résidence, la propriété de Kervern est située sur la limite nord de la commune, M. Belbéoc'h n'appartient à la commune ni d'esprit ; ni de cœur, toutes ses relations sont avec Douarnenez.

Les inhumations, quand des décès ont lieu, dans la famille, se font au cimetière de Douarnenez.

M. Belbéoc'h ne vient au bourg que par exception, dans les cas extraordinaires, les jours d'élection, par exemple, et quand on l'aperçoit, chacun se dit : « M. Belbéoc'h est au bourg, il y a quelque chose de nouveau. »

#### 2. L'état de la commune de 1843 à 1871

De 1843 à 1871, c'est-à-dire pendant 28 ans, la commune a joui d'une paix profonde, l'administration en était facile, tous les administrés se prêtaient à rendre la charge plus facile à l'administrateur.

Depuis 1871, l'administration est devenue très difficile par suite des tiraillements des partis (puisque partis il y a) et les affaires sont dans un état de stagnation.

Maintenant l'administration est rendue impossible, nous sommes dans l'anarchie.

#### 3. Quels sont les moyens dont M. Belbéoc'h s'est servi pour arriver à son but ? Diviser pour régner.

En 1871, une ligne se forme au cabaret, sur le placître de Saint Vendal, le jour du pardon, une liste d'opposition pour les élections au conseil municipal fut faite et en tête de cette liste se trouvaient ces noms : Gouzil, Le Brun, Le Cloarec.

Grace à cette finesse, la liste d'opposition passa et je fus surpris au dépouillement du scrutin, de lire mon nom en tête de cette liste, sans mon autorisation.

Il n'y eu pas de scrutin pour la nomination du maire, il fut élu d'acclamation.

Comme toujours on est d'accord, tant qu'il s'agit de faire de l'opposition, mais la victoire obtenue, on se divise.

L'ambition, l'intérêt, et mille circonstances diverses ont rendu l'administration fort difficile des projets existants, les dossiers sont complets, mais l'administrateur est entravé par la division du conseil, et la dernière élection n'a été qu'une manœuvre violente de l'un des chefs de la ligne pour renverser l'autre.

#### 4. Envahissement de la salle du scrutin. Conclusion

Environ 2 heures, une troupe avinée arrive au bourg en groupe (plein la route), plusieurs étaient adolescents, à partir de ce moment la salle a été envahie, c'était une cohue, la voie du président n'était pas écoutée, il a fallu, 2 fois, suspendre la séance, cette situation a duré jusqu'après le dépouillement du scrutin qui s'est fait sous la pression de M. Belbéoc'h et de sa suite.

Après la proclamation du résultat du scrutin qui a été faite le plus promptement possible, pour être débarrassé de cette troupe enivrée dont les figures n'étaient guère rassurantes, des cris de joie ont éclaté, des poignées de mains à M. le Maire, des protestations qu'on ne lui en voulait pas, ils sont allés arroser les lauriers au cabaret où ils sont restés assez tard (dit-on) et les membres du bureau ont pu se retirer chez eux, sans encombre.

Par tous ces motifs, argent distribué, boissons données aux électeurs jusqu'à les enivrer, intimidation, pression de toutes sortes, menaces (je ne vois pas qu'il puisse y avoir de violation plus grande de la liberté, à moins qu'on en vienne à briser l'urne et à battre les membres du bureau) par tous ces motifs je demande qu'il plaise au conseil d'annuler les élections municipales de la commune de Pouldergat et ordonner qu'il soit à l'avenir accordé au président les forces suffisantes pour faire respecter son autorité dans la salle, et maintenir la police dans la bourg.

Nota : il y a des esprits qui ne reconnaissent que le sic volo, M. Belbéoc'h s'étant introduit, par la fraude, dans le conseil en 1871, à constamment voulu le dominer, aujourd'hui il veut s'y maintenir par le même moyen, il y ajoute la violence, il veut à tous prix dominer les élections, dominer toute la commune.

Nota bene :

- |   |  |
|---|--|
| - Les bulletins frauduleusement passés      | - Des bulletins juxtaposés, pliés ensemble               |
| - L'incident Blanchard                      | - L'incident de la garde nationale, 1871                 |
| - L'incident du jeune Guellec, fils d'Ergat | - L'incident de la salle du presbytère » <sup>(15)</sup> |

<sup>15</sup> Ces six incidents n'ont semble-t-il pas été communiqués aux services préfectoraux, des informations à leurs sujets restent à trouver.



Dans une deuxième note jointe le maire ajoute : « *La commune est, depuis deux ans, divisée en deux parties. Le Maire, qui jouit de l'estime de tous, se trouve placé entre ces deux parties. S'il se place au Nord, le Sud s'indispose, s'il se place au Sud, le Nord s'insurge.*

*Les habitants de Pouldavid ne comprennent pas leur intérêt, aujourd'hui surtout que l'administration est toute disposée en leur faveur.*

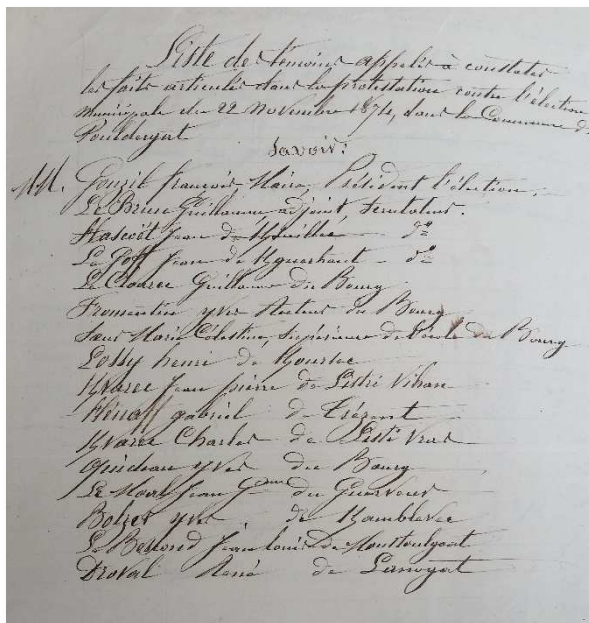
*Que veut l'administration ?*

*Etablir un conseil municipal d'hommes sages et prudents, représentant chacune des sections de la commune. Ecarter quelques esprits inquiets qui ne veulent pas être Conseillers mais bien Directeurs et entravent la marche des affaires. »*

### ➤ **Le 1 décembre 1874, Gouzil annonce ses témoins**

Le maire adresse à la préfecture la liste des témoins qu'il souhaite être entendus auprès du conseil de préfecture suite à sa protestation contre l'élection du 22 novembre.

- Mrs, François Gouzil, maire, président l'élection
- Guillaume Le Brun, adjoint, scrutateur
- Jean Hascoët de Kersuillec, scrutateur
- Jean Le Goff de Kerguerhent, scrutateur
- Guillaume Le Cloarec, du bourg
- Yves Fromentin, recteur, du bourg
- Sœur Marie Célestine, supérieure de l'école du bourg
- Henri Lossy, de Keroursec
- Jean-Pierre Kervarec, de Listri-vihan
- Gabriel Hénaff, de Trézent
- Charles Kervarec, de Listri-vas
- Yves Quideau, du bourg
- Jean-Guillaume Le Moal, de Guerueur
- Yves Bolzer, de Keramblévec
- Jean-Louis Le Bescond, de Moustougoat
- René Droval, de Lannogat



Dans une note adressée à la préfecture François Gouzil recommande « *Il importe que l'affaire de l'élection municipale du 22 novembre ne soit appelée, ni la veille de Noël, ni le lendemain. La veille on se prépare pour la fête, le lendemain c'est la Saint Etienne, foire des domestiques au bourg de Pouldergat (renouvellement des conditions)* ».

### ➤ **Le 2 décembre 1874, Gouzil produit de nouveaux faits**

François Gouzil envoie une nouvelle salve d'attaques contre son adversaire dans un courrier adressé au préfet.

« *Mr le Préfet,*

*Dans ma protestation du 26 novembre contre l'élection municipale de Pouldergat ; je me suis réservé de produire les nouveaux faits et de développer les anciens.*

*En voici qui prouvent d'une manière évidente que Mr Belbéoc'h a vicié les élections par flatteries, promesses exagérées, intimidation et menaces.*

*Qu'il excite la haine des citoyens les uns contre les autres par ses discours et ses lettres inconsidérées.*

*Le peuple entraîné, excité par tous ces moyens en vient à des excès qu'il regrette ensuite, mais le mal est fait, quel est le vrai coupable ? indubitablement, ce n'est pas l'exécuteur mais le provocateur pour lequel tous les moyens sont bons.*

*Déposition du Sr Lossy, cultivateur, demeurant à Kervourzec, section de Pouldavid.*

*« Mr Belbéoc'h n'a pu triompher que par son audace, ses intrigues et ses manœuvres. Il a donné 2 repas chez lui, le dimanche précédent à midi, puis le vendredi, vers 7 heures du soir, il vint chez moi, mais je n'ai pas cédé à ses instances pressantes. Peu de temps après mon retour de Keroué, vers 6 heures du soir, son garçon y fut chercher le Sr Prigent, pour aller souper. »*

*A Pouldavid il a fait à tous des promesses mirobolantes, une maison d'école, une rue neuve, un quai, un lavoir, un cimetière neuf, un prêtre, et tout ce qui pouvait être de nature à exalter ces imaginations crédules. Aux journaliers il a dit :*

*« Si vous ne marchez pas avec moi, je ne donnerai plus un jour d'ouvrage aux indigents, si vous ne votez pas pour moi, je vous empêcherai de venir chercher du bois de chauffage dans ma propriété ».*

*Le dimanche 22, il était au bourg entouré de ses agents, il payait à boire, il m'obligea même, pour prouver que j'étais aussi des siens, à accepter une tasse de café, et il mit mon nom en remplacement d'un autre, au bas de deux de ses listes, mais je lui ai dit franchement que je n'étais pas pour lui. Jean Mazéas, son forgeron, me disait :*

*« Belbéoc'h fait trop, il veut s'élever à la cime des arbres il ne peut qu'en descendre, textuellement : an autrou Belbéoc'h a ra re, mont a fell den da veg ar ven, n'hal nemet disquen).*

*Mr Belbéoc'h a dépensé à tort et à travers, il a fait sa visite à Pouldavid, enlevé tous les bulletins de la liste municipale, les a remplacés par les siens, l'argent ne manquait pas.*

Dans le haut de la commune, il a agi aussi avec activité par ses agents et par lui-même, il a parcouru les villages, répandant des bulletins, intimidant, faisant des promesses. A Moustougoat chez Jean-Louis Le Bescond, il a déposé ses bulletins sur la table avec de l'argent. A Keramblévec, il a fait de même, il était animé, frappait du poing sur la table en disant :

« Comment j'ai obtenu le grand prix d'Agriculture !!! Je fais partie de toutes les commissions agricoles, visites de ferme !! Mes animaux sont primés à tous les concours ! et je ne serai pas conseiller municipal, cela n'est pas possible. »

Voici maintenant des récits faits par des marins de Pouldavid, dans les bateaux, à leurs compagnons marins de Douarnenez :

« Mr Belbéoc'h a continué à régaler ses gents, au bourg de Pouldergat, à arroser les lauriers de la victoire, jusqu'à minuit, et dans l'enivrement du triomphe, on a dit : (in vino veritas), si nous n'avions pas gagné, il (le Maire, auquel on prodiguait les poignées de mains et les protestations d'affection, après la proclamation du résultat du scrutin) il n'aurait pas apporté sa tête blanche avec lui à la maison ; littéralement : N'en devise quet casset e ben guen gantan d'ar guer »

La commune de Pouldergat était une véritable famille dans les conseils, il y avait délibération jamais dissensions, dans les élections elle votait comme un seul homme, il n'y avait pas de liste d'opposition.

En 1871, Mr Belbéoc'h fait un conciliabule, au pardon de St Vendal, forme une liste d'opposition, et par ses manœuvres parvient à entrer dans le conseil, avec lui est entré la division, deux parties se sont formés qui ont entièrement paralysé les bonnes intentions de l'administration.

Le 28 novembre Mr Belbéoc'h envoyait son adjoint, (on appelle ainsi le Sr Larour, très peu estimé dans la commune) et son contremaitre, s'informer des ressources de la commune. C'est au moment où l'administration est disposée à faire tout le possible pour Pouldavid, que Mr Belbéoc'h reprend ces projets, comme venant de lui, agit en Maitre.

Mr Belbéoc'h excite donc la haine des citoyens les uns contre les autres, il a formé les partis, comme il les appelle, en 1871 et il les entretient. Ce qui le prouve ce sont ses lettres même, celle du 9 novembre au Maire, celle du 18 au même, plus déplorable en ce qu'il y mêle des questions de famille, celle du 20 à Mr le Recteur.

La commune de Douarnenez, qui était dans le trouble ayant trouvé un administrateur ferme et prudent, est maintenant dans l'ordre et le calme.

Et la commune de Pouldergat qui, pendant 28 ans a joui du calme le plus parfait, de la véritable vie de famille, est maintenant dans le trouble, depuis 3 ans, parce qu'un agitateur imprudent est parvenu à se glisser dans le Conseil.

Et avec tout cela il a eu ..... 13 voix de majorité.

Recevez, Mr le Préfet, ..... »

En marge d'une notification de la préfecture Gouzil écrit au sujet de Tanguy, un colistier de Belbéoc'h, « lui-même a déclaré d'une manière spéciale, que Mr Belbéoc'h est venu l'obséder, qu'il aurait bien pu se dispenser de le mettre sur la liste, qu'il ne l'en avait pas autorisé »

### ➤ Le 8 décembre 1874, le témoignage de Lossy

Le témoignage d'Henri Lossy prend la forme d'une note adressée à Charles Belbéoc'h, qui la communique au conseil de Préfecture. « Keroursec, le 8 décembre 1874

Monsieur Belbéoc'h,

J'apprends que Mr le maire de Pouldergat a écrit à la préfecture un rapport de moi dans lequel il est dit que vous avez employé le 22 novembre pour l'élection municipale des manœuvres illégales et que vous aviez essayé de me séduire.

Je vous affirme que ce rapport est entièrement faux. Lorsque Mr le maire m'a appelé chez lui je ne lui ai rien dit qui puisse porter atteinte à votre loyauté.

Agrérez l'assurance de mon amitié »

### ➤ Le 8 décembre 1874, les témoignages de Le Coz et Bescond

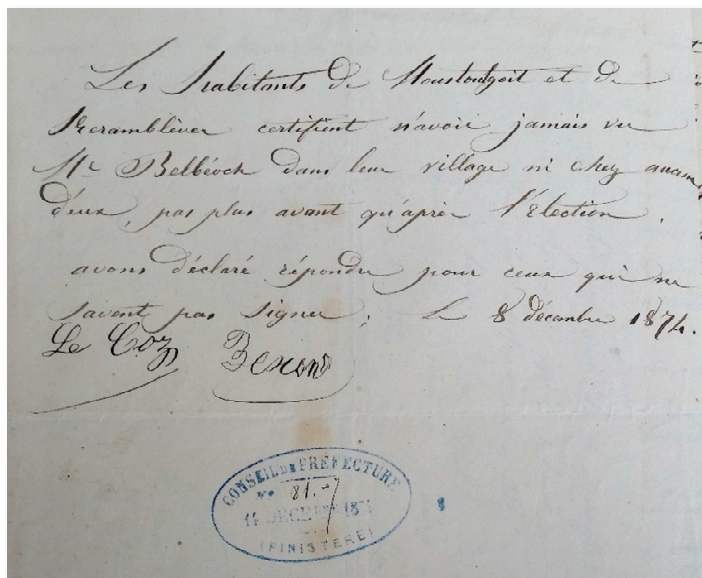
« Les habitants de Moustougoat et de Keramblévec certifient n'avoir jamais vu Mr Belbéoc'h dans leur village ni chez aucun d'eux, pas plus avant qu'après l'élection ».

Signé : Le Coz – Bescond

### ➤ Le 14 décembre 1874, le témoignage de Canévet, aubergiste au bourg de Pouldergat

« Je certifie que le 22 novembre dernière personne n'est resté chez moi après 7 heures du soir.

Tous les électeurs ont quitté le bourg de Pouldergat à 7 heures. Mr Belbéoc'h n'est venu chez moi que pour déjeuner à 1 heure environ jusqu'à 1 h ½, il n'est rentré ensuite chez moi qu'après l'élection à 6 heures ½, Mr Belbéoc'h n'est rentré dans aucune auberge ce jour-là ». Signé : Canévet



➤ **Le 14 décembre 1874, C. Belbéoc'h et ses partisans témoignent**

« Les soussignés déclarent et certifie que les élections municipales du 22 novembre à Pouldergat se sont passées plus tranquillement que jamais et sans aucun désordre, aucun homme ivre n'a été vu ni dans la salle du scrutin ni ailleurs et malgré deux discours du Maire sur le mur du cimetière ou des noms propres étaient cités, aucune parole irrespectueuse n'a été prononcé contre le Maire.

Le procès-verbal de l'élection était signé à 6 heures ½ du soir sans aucune protestation et Mr Le Maire a lui-même proclamé les noms des élus à haute voix devant le public, sans aucune réserve.

Les soussignés prient donc Mr Le Préfet de vouloir bien faire réunir le conseil municipal de Pouldergat pour régler enfin la question de l'école de hameau que la commune attend depuis plus de 3 ans.

Ils ont l'honneur d'être, Mr Le Préfet, ...

Nota : Soit 9 conseillers municipaux ; les 7 autres et tous ceux qui savent signer dans la commune attesteront au besoin ce que nous avançons. »

Signés : Belbéoc'h – Jolivet – Le Gall – Le Floc'h – René – Larour – Prigent – Tanguy – Mazéas – Le Goff Vincent

➤ **Le 22 décembre 1874, témoignage de Guillaume Le Brun**

« Monsieur Le Préfet,

Comme plusieurs habitants de cette commune, je suis appelé par Mr le maire à témoigner devant le conseil de préfecture de ce que j'ai pu voir ou entendre de nature à vicier les élections municipales du 22 novembre à Pouldergat.

Je vous prie de m'excuser de ne pas me rendre à cet appel.

Ayant été occupé au bureau tout le temps que je suis resté au bourg, je n'ai pu être témoin de ce qui s'est passé sur la place et dans les auberges. Ce que je sais de certain c'est que Mr Belbéoc'h est resté toute la journée au bourg engageant les électeurs à voter pour les candidats qu'il avait choisis. Le dépouillement du scrutin s'est fait au milieu du tumulte occasionné par la présence dans la salle d'un grand nombre d'habitants de Pouldavid dont plusieurs en état d'ivresse faisant entendre des propos menaçants à l'adresse de leurs adversaires. Mr Le Président a réclamé le silence à différentes reprises, mais toujours inutilement. J'ai remarqué que Mr Belbéoc'h qui était présent et qui devait avoir quelque influence sur ces gens ne les a pas invités une seule fois à se taire.

Pour conclure je déclare que à mon avis de la part de Mr le maire il y a eu avant comme pendant les opérations loyauté parfaite ; et de la part de Mr Belbéoc'h au moins excès d'inactivité.

Agréer Mr Le Préfet, l'assurance du dévouement le plus sincère avec lequel j'ai l'honneur d'être votre très humble serviteur.

PS : Je puis encore vous assurer que le conflit qui a éclaté à Pouldergat est purement et simplement une question personnelle entre l'oncle et le neveu ; la commune par ailleurs n'était divisé et la plupart déplore ces chicanes ».

➤ **Le 22 décembre 1874, rapport d'enquête des gendarmes**

Les gendarmes appelés à enquêter sur les conditions et circonstances des élections à Pouldergat adressent leur rapport à leur supérieur.

« Ce jour 22 décembre 1874 à cinq heures du soir, nous, Robin Eugène, maréchal des logis et Jaffray Louis, gendarme à pied à la résidence de Douarnenez, département du Finistère, revêtu de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs, agissant en vertu d'une dépêche télégraphique de Mr Le Préfet du Finistère en date du 21 courant, nous prescrivait de nous rendre dans la commune de Pouldergat à l'effet d'y procéder à une enquête sur les faits de pression, corruption et distribution de boissons reprochés à Mr Belbéoc'h et à ses partisans à l'occasion des élections du 22 novembre dernier.

De nos investigations faites sur ce sujet et après avoir interrogé un grand nombre de personnes de cette commune il résulte que nous n'avons trouvé aucun particulier qui ait pu nous dire qu'une pression quelconque ait été exercée sur personne par Mr Belbéoc'h ou ses partisans ? Il nous a été également impossible d'établir le fait de corruption. Quant à la distribution de boisson nous avons obtenu plusieurs déclarations conçues en ces termes : « on dit qu'on a payé à boire à beaucoup d'électeurs pour voter pour la liste de Mr Belbéoc'h et que plusieurs qui ont accepté regrettent aujourd'hui de s'être laissés entraîné par l'appât de la boisson, mais je ne puis dire qui a payé la boisson, dans quelle maison, ceux qui ont bu et ceux qui éprouvent du repentir, j'étais présent ce jour-là au bourg mais je n'ai rien vu, je n'ai fait qu'entendre c'est bruits qui court et je ne puis rien préciser ».

Tous ceux que nous avons interrogés nous avons remarqué qu'ils se trouvaient sous l'empire d'une crainte dont nous ne pouvons nous expliquer. Personne n'a pu nous faire connaître qu'il y ait eu désordre, cependant nous avons appris que la majeure partie des électeurs de la section de Pouldavid, dont la plupart sont marins pêcheurs et animés d'un esprit qui tranche avec celui de l'autre partie de la commune, sont arrivés par petits groupes au bourg et étaient tous plus ou moins pris de boisson et la journée déjà bien avancée, bien que leur attitude ait été peu rassurante pour ceux qui n'étaient pas de leur opinion et qui étaient pour la liste du Maire, on a rien à leur reprocher, nous avons appris que si la liste de Mr Belbéoc'h avait échoué, ces gens se seraient livrés à des voies de fait sur les personnes du partie contre, sans cependant attaquer Mr le Maire.

On résume, de tous les faits qui sont reprochés à Mr Belbéoc'h et à ses partisans, nous n'avons pas trouvé une seule personne pour leur en imputer un seul d'une manière directe ou non.

En foi de quoi nous avons rédigé le présent en double expédition ; une destinée à Mr le Préfet du Finistère et l'autre à Mr le Commandant la gendarmerie de l'arrondissement conformément à l'Art.491 du décret du 1er mars 1874. »

Signé : Jaffray – Robin



➤ **Le 23 décembre 1874, témoignage de sœur Marie Célestine Roudaut**

« Congrégation des Filles du Saint-Esprit – Etablissement Saint Joseph à Pouldergat – Le 23 décembre 1874

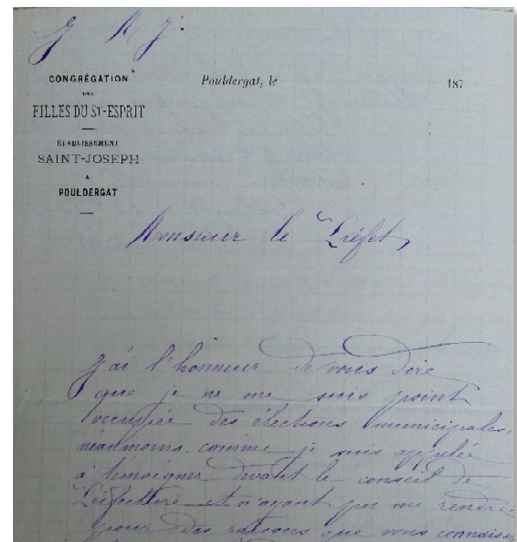
Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous dire que je ne me suis point occupée des élections municipales, néanmoins, comme je suis appelée à témoigner devant le Conseil de Préfecture et n'ayant pu me rendre pour des raisons que vous connaissez, Monsieur le Préfet.

Je déclare avoir entendu un tumulte dans la salle, j'ai entendu la voix du président imposer silence, c'est tout ce que je puis dire.

Daignez agréer ...

Votre bien dévouée servante, sœur Marie Célestine Roudaut, institutrice communale à Pouldergat. »



➤ **Le 24 décembre 1874, témoignage de l'abbé Fromentin, recteur de Pouldergat**

« Mr Le Préfet,

Je viens de recevoir de Monsieur Le maire de Pouldergat par billet une invitation de me rendre à Quimper mercredi 23 décembre pour témoigner devant le conseil de Préfecture de ce que j'ai pu voir ou entendre de nature à vicier les élections municipales de Pouldergat.

Je vous prie Monsieur le Préfet de vouloir bien agréer mes excuses si je ne me rends point à cette invitation ; j'en suis empêché par le service paroissial. Demain en effet j'ai office et grand-messe à dix heures pour service de fin d'octave ; j'aurai de plus beaucoup de confessions, de préparation à la fête de Noël.

D'ailleurs mon témoignage, au sujet des élections ne peut être que de peu de conséquence, je n'ai pas cru devoir me mêler aux élections. Les élections se préparaient à Pouldergat depuis longtemps, je voyais et j'en avais prévenu Monsieur le Maire, un parti décidé à pousser la lutte à outrance, en excitait un coté de la paroisse contre l'autre. Les marins de Pouldavid surtout, déjà assez turbulents de leur nature, étaient surexcités par des promesses exagérées et même, Monsieur le Préfet, irréalisable. L'exécution d'une partie même de ces promesses ferait sacrifier les intérêts de la commune entière, aux intérêts de Pouldavid.

Voyant la tournure que prenait les élections, j'avais vu qu'il était de la plus haute convenance pour moi de me tenir tout à fait à l'écart, si je divisais la paroisse en deux parties hostiles, si les esprits s'animaient, s'aigrissaient au point de mettre le trouble et la division au sein même des familles, puisque dans certaines familles on portait le fils, encore habitant encore la maison paternelle, en opposition à son père porté candidat sur la liste opposée, je devais aviser à empêcher l'irritation de s'étendre j'jusqu'au pasteur qui avant comme après les élections devait prêcher à tous ses paroissiens l'union et la charité.

Le jour des élections, hors le temps des repas, je n'ai guère quitté l'église où me retenait mon ministère.

Vers neuf heures, je suis sorti pour aller voter, j'ai rencontré Monsieur Belbéoc'h, qui avec un groupe de dévoués, faisait la navette du bourg à la salle des votes. Mon bedeau m'a dit que l'après-midi il a parcouru plusieurs fois le bourg pour se procurer la liste de Mr Gouzil, sans avoir pu se la procurer, tout l'ancien conseil municipal et ses partisans avaient abandonné le bourg. Les marins de Pouldavid étaient restés au bourg, un très grand nombre tout l'après-midi et jusqu'à une heure avancée de la soirée ; ils étaient pour la plupart pris de boisson, n'y aurait-il pas eu rixe ou querelles si par prudence les partisans de Mr Gouzil n'avaient quitté le champ de bataille.

Les paysans qui n'ont pu voter dans la matinée se sont abstenus, m'a-t-on dit depuis, de venir au bourg dans l'après-midi pour ne pas se trouver exposés à quelques désagréments fâcheux.

Veillez agréer, Mr le préfet, ... »

➤ **Le 24 décembre 1874, note de Gouzil au préfet**

François Gouzil écrit au Préfet le 24 décembre 1874

« Monsieur le Préfet,

Je regrette qu'on n'ait pas entendu les témoins dont la liste avait été remise au Conseil de Préfecture, et particulièrement les scrutateurs qui étaient présents, ce qui aurait enlevé les doutes (si toutefois il en existait encore dans l'esprit du Conseil) sur l'envahissement de la salle à partir de 4 heures et sur l'impuissance du président à maintenir l'ordre, sur la confusion et la fraude. Recevez ... »

➤ **Le 26 décembre 1874, décision du conseil de préfecture**

Malgré la foire Saint Etienne à Pouldergat et la demande de François Gouzil d'éviter cette date, le conseil de préfecture se réunit le lendemain de Noël pour statuer sur « affaire de Pouldergat ».

Rapport du conseil :

« Préfecture - Audience du 26 décembre 1874

Présents : Mrs Rabot, Président, Cothreau, Chevalier, et De Calan, conseillers, De Gimonard, secrétaire général, Commissaire du Gouvernement.



Le conseil ;

- Vu en date du 26 novembre 1874, la protestation du Sr Gouzil, contre les élections municipales qui ont eu lieu à Pouldergat le 22 du même mois,

Ladite protestation basée sur ce motif que M. Belbéoc'h aurait corrompu les électeurs leur donnant à boire et aurait exercé sur les uns des actes de pressions, sur les autres des actes d'intimidation qui les auraient empêché d'exprimer leurs votes en toute sincérité et liberté.

- Vu en date du 2 décembre 1874, un mémoire du Sr Gouzil développant les griefs et protestations, et précisant que le Sr Belbéoc'h aurait à Moustoulgoat et à Keramblévec déposé les bulletins sur la table avec de l'argent et qu'il serait parvenu à triompher (d'après une déclaration du Sr Lossy), que par son audace, ses intrigues, ses manières et se promesses fallacieuses.

- Vu le PV d'élection des membres du Conseil municipal de la commune de Pouldergat.

- Vu les divers certificats produit par M. Belbéoc'h

- Vu le PV d'enquête faite par les Srs Robin et Jaffray, gendarme à Douarnenez.

- Vu ensemble toutes les pièces du dossier

- Vu les lois du 5 mai 1855 et du 14 avril 1871

- Ouï en son rapport M. De Calan, conseiller

- Ouï le Sr Gouzil en ses observations

- Ouï Me Durest Le Bris pour le Sr Belbéoc'h

- Ouï en sa conclusion M. le Commissaire du Gouvernement

- Considérant – en ce qui concerne la protestation – que le sieur Gouzil n'appui d'aucune preuve les griefs de corruption, de pression et d'intimidation qu'il reproche au Sr Belbéoc'h.

- Et qu'il résulte au contraire de l'enquête faite par les gendarmes et de deux certificats fournis, le 1er par le Sr Canévet, aubergiste à Pouldergat, et le 2e par neuf conseillers municipaux que le Sr Belbéoc'h n'est entré chez le Sr Canévet que pour déjeuner et que les opérations électorales se sont faites le 22 novembre à Pouldergat sans désordre grave.

- Que l'on peut reprocher aux habitants de Pouldavid d'avoir été bruyants et tapageurs, il n'est pas établi qu'ils aient cherché, sur l'instigation du Sr Belbéoc'h, à effrayer et à intimider les autres électeurs.

- Considérant – en ce qui concerne le mémoire complémentaire – que le Sr Lossy dément formellement, dans une lettre du 8 décembre 1874, les propos que lui attribue le Sr Gouzil,

- Et que les Srs Le Coz et Bescond demeurant à Moustoulgoat et à Keramblévec déclarent dans un certificat du 8 décembre n'avoir jamais vu dans leur village le Sr Belbéoc'h, ni avant, ni après l'élection du 22 novembre,

- Considérant dès lors qu'il n'y a aucun motif pour annuler les élections qui ont eu lieu à Pouldergat le 22 novembre, Après en avoir délibéré conformément à la loi, statuant en séance publique,

- Arrête ; La protestation du Sr Gouzil est rejetée. »

### ➤ **Le 7 janvier 1875, le résultat des élections est entériné**

Le 7 janvier les décisions du conseil de préfecture sont notifiées officiellement à François Gouzil et Charles Belbéoc'h.

Le nouveau conseil municipal est composé des personnes suivantes :

- |  |                                      |
|--|--------------------------------------|
| - Charles BELBEOC'H de Kervern           | - Jean-Guillaume LAROUR de Kerléguer |
| - Alain COSMAO                           | - Jean-Guillaume NORRAND             |
| - Pierre LE FLOC'H                       | - Louis PRIGENT                      |
| - Hervé LE GALL                          | - Jean QUIDEAU de Keriou             |
| - Vincent LE GOFF                        | - Thomas RENE du bourg de Pouldavid  |
| - François GOUZIL du manoir de Kerampape | - Jean-Louis SENEK                   |
| - Gabriel HENAFF de Trézent              | - Jean SIMON                         |
| - René JOLIVET                           | - Jean TANGUY                        |

### ➤ **Le 12 janvier 1875, Gouzil accepte sa défaite**

François Gouzil, adresse un dernier courrier au préfet au sujet de la contestation du vote.

« Mr le Préfet,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 5 de ce mois, avec laquelle vous me transmettez ampliation d'un arrêté de Préfecture, rejetant la protestation formée contre les opérations électorales de la commune de Pouldergat.

Recevez Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sentiments respectueux ».

François Gouzil demeure maire de Pouldergat, puisque nommé par le préfet, mais ses opposants sont désormais majoritaires au conseil municipal. Aucune décision importante ne sera prise par la municipalité pendant la période de « cohabitation ».

### ➤ **Le 14 juin 1876, remplacement du maire**

Après un an et demi de statu quo qui bloque des travaux de l'équipe municipale, le préfet du Finistère nomme Charles Belbéoc'h maire de Pouldergat en remplacement de François Gouzil.

➤ **2 juillet 1876, installation du maire et de l'adjoint**

Le 2 juillet le CM de Pouldergat est convoqué en session extraordinaire pour assister à l'installation du nouveau maire et de l'adjoint. Sont présents : Mrs Hénaff, Le Gall, Tanguy, Le Floc'h, Quideau, Belbéoc'h, Larour, René, Le Goff, Raphalen, Norrant, Simon, Sénéc, Gouzil ; absent : Jolivet, Prigent, Cosmao.

Mr Gouzil, maire en fonction, donne lecture de l'arrêté de Mr le Préfet, comme suit :

« Le préfet du Finistère, chevalier de la légion d'honneur, vu la loi du 20 janvier 1874, arrête :

- Mr Belbéoc'h Charles, conseiller municipal, est nommé maire de la commune de Pouldergat en remplacement de Mr Gouzil.
- Mr Larour Jean Guillaume <sup>(16)</sup>, conseiller municipal, est nommé adjoint au maire de la commune de Pouldergat en remplacement de Mr Le Brun ».

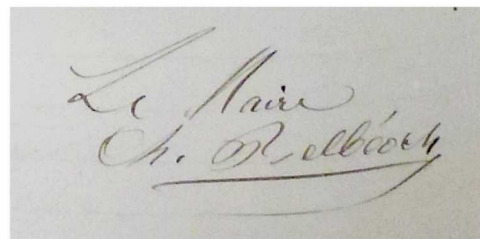
Après acceptation des intéressés, ils sont déclarés installés dans leurs fonctions.

➤ **Le 09 juillet 1876, première session du CM sous le mandat de Charles Belbéoc'h**

Charles Belbéoc'h convoque le conseil municipal en séance extraordinaire.

Sont présents : Belbéoc'h, Larour, Hénaff, Le Gall, Quideau, Jolivet, Tanguy, René, Le Floc'h, Cosmao, Sénéc, Norrant, Raphalen.

Le maire indique que l'objet de la réunion est « une demande de secours pour obtenir le mobilier qui manque aux écoles et l'appropriation complète de l'école de hameau de Pouldavid ».



Le début du mandat de Charles Belbéoc'h est surtout marqué par des décisions concernant l'équipement des écoles et l'accueil des élèves, tant au bourg de Pouldergat qu'en celui de Pouldavid.

➤ **Le 8 octobre 1876, élection du maire par les conseillers**

En application de la nouvelle loi du 12 août 1876 les conseillers municipaux sont convoqués pour l'élection du maire et de l'adjoint. Jusqu'à cette date ils étaient nommés par le préfet.

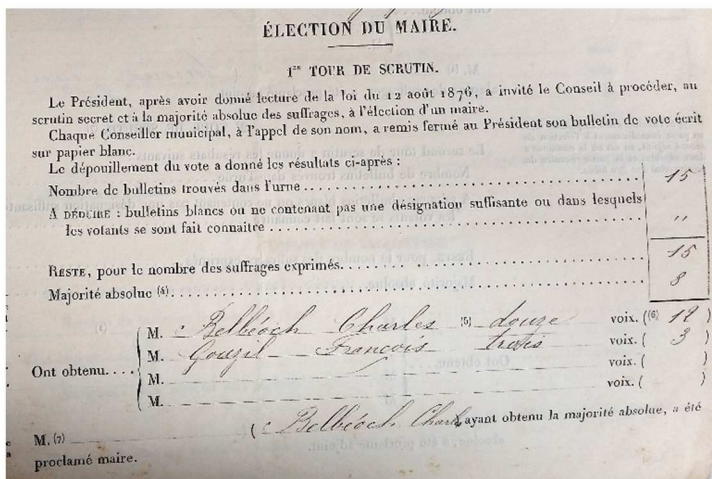
Tous les conseillers sont présents sauf Alain Cosmao.

Au premier tour de scrutin

- Charles Belbéoc'h obtient 12 voix
- François Gouzil, obtient 3 voix

Charles Belbéoc'h est proclamé maire.

Jean Larour de Kerléguer est élu adjoint par 13 voix contre une à Jean Tanguy.



➤ **Le 05 novembre 1876, séance du CM, création d'un bureau de vote à Pouldavid**

Après avoir évoqué le sujet de la gratuité des écoles pour certains élèves, Belbéoc'h indique qu'il s'agit maintenant d'établir une section de vote pour le secteur de Pouldavid. La discussion porte alors sur la ligne de séparation des deux sections.

Le conseil adopte à l'unanimité le vieux chemin de Pont-Croix pour limite de cette nouvelle section de Pouldavid, il y ajoute les villages de Pont-Kersody, Kervoanou, Pennarun, Corn-ar-hoat, Kerguesten et le moulin de Kerguesten.

Le bourg de Pouldavid aura donc son bureau de vote, ce sera la première étape de la scission.

➤ **Le 25 février 1877, séance du CM, François Gouzil dans le rôle d'opposant**

La publicité des débats étant interdite, François Gouzil demande la sortie de la réunion du secrétaire de mairie, celui-ci sort aussitôt. Le maire considère cette demande inacceptable car le secrétaire a des renseignements nécessaires au déroulement des débats, il indique que le conseil aura à revenir sur cette demande.

Les débats portent ensuite sur la part que la commune pourrait prendre aux dépenses de construction du futur pont de Douarnenez à Tréboul.

Le maire précise que 7 ou 8 fermes et villages de Pouldergat profiteraient de cette voie de communication et qu'il convient d'appuyer ce travail en votant la somme de 1000 F.

<sup>16</sup> De Kerléguer

François Gouzil indique « *qu'il ne veut pas que la commune fasse des dépenses pour des chemins qui avoisinent principalement les propriétés de Charles Belbéoc'h et engage le conseil à ne voter aucun centime pour un travail qui regarde Douarnenez et Poullan* ». Après discussion, le conseil déclare (avec beaucoup de diplomatie), « *que tout en reconnaissant l'utilité du pont et sans admettre le raisonnement de François Gouzil* », la commune de Pouldergat n'a pas un intérêt assez grand dans ce projet et en conséquence ne vote pas la somme de 1000 F demandée par le maire.

➤ **Les 6 et 13 janvier 1878, nouvelles élections municipales**

L'absence de rapports d'incidents dans les archives de la préfecture laissent penser que ces élections ont pu déroulées dans la sérénité.

Sont élus conseillers :

- |                     |                             |                     |
|---------------------|-----------------------------|---------------------|
| - Charles BELBEOC'H | - Yves QUIDEAU              | - Pierre LE FLOC'H  |
| - Jean SIMON        | - Louis PRIGENT             | - François CHARLES  |
| - Claude JEZEQUEL   | - Jean Guillaume LE CLOAREC | - Jean QUIDEAU      |
| - Gabriel HENAFF    | - Thomas RENE               | - Guillaume LE BRUN |
| - Henry LOSSY       | - Jean TANGUY               |                     |
| - René JOLIVET      | - Jean-Pierre KERVAREC      |                     |

➤ **Le 21 janvier 1878, élection du maire et de l'adjoint**

Ce lundi, à 9 heures du matin, le nouveau conseil municipal se réunit pour élire le maire et l'adjoint.

Au premier tour pour le poste de maire ;

- Charles Belbéoc'h obtient 15 voix - Gabriel Hénaff obtient 1 voix

Charles Belbéoc'h est proclamé maire.

Au premier tour de scrutin pour le poste d'adjoint ;

- Jean-Guillaume Le Cloarec obtient 7 voix - Gabriel Hénaff obtient 5 voix - Guillaume Le Brun obtient 4 voix

Au 2<sup>ème</sup> tour de scrutin

- Jean-Guillaume Le Cloarec obtient 7 voix - Gabriel Hénaff obtient 6 voix

Jean-Guillaume Le Cloarec est proclamé adjoint.

➤ **Le 19 mai 1878, séance du CM, une dernière observation : « le cimetière de Pouldavid est trop petit »**

Cette séance porte essentiellement sur le bilan comptable de la commune et sur le budget primitif de 1879.

En fin de réunion Charles Belbéoc'h fait observer « *que le cimetière de Pouldavid est trop petit et qu'il n'y a plus de place pour inhumer. Il y a lieu d'acquérir un champ pour faire un nouveau cimetière* ».

Le maire charge Mrs Tanguy et Le Brun de mener une étude pour trouver le terrain le plus convenable à cet objet, ils devront présenter un rapport à la prochaine séance.

.....

Cette observation relative au cimetière de Pouldavid sera la dernière intervention de Charles Belbéoc'h auprès de ses conseillers réunis en séance. Le 6 juillet suivant il décède à Kervern à l'âge de 49 ans. Il aura été maire de Pouldergat pendant 2 ans seulement. Dans son édition du 10 juillet le journal Le Finistère écrit : « *POULDERGAT : On nous annonce la mort presque subite du maire de cette commune, M. Belbéoc'h, agriculteur distingué qui avait obtenu la prime d'honneur au concours régional de 1868. C'est au retour d'un voyage à l'Exposition universelle que M. Belbéoc'h a été saisi par le mal auquel il a succombé quelques jours après.* »

Six mois plus tard, le 12 janvier 1879, son oncle et rival, François Gouzil, s'éteint au manoir du Penhoat, il avait 68 ans.

.....

Transcriptions et annotations : Jean-René PERROT

---

*A SUIVRE ... Le processus de séparation POULDERGAT/POULDAVID, engagé sous les mandats de François Gouzil et Charles Belbéoc'h, se poursuivra encore 40 ans et connaîtra d'autres péripéties....*

---

Sources documentaires :

Archives administration communale - AD29-20 - collectées par Mikaël Le Bars

Délibérations du conseil municipal de Pouldergat, AD29 - 3SE Dépôt art.3